

Marseille, le 29 juillet 2015

Conseiller d'Arrondissements du 1<sup>er</sup> secteur

Monsieur Le Sénateur Maire  
**Monsieur Jean-Claude GAUDIN**  
HOTEL DE VILLE  
13001 MARSEILLE

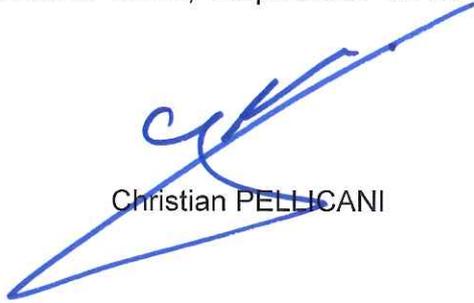
Objet : Nuisances engendrées par le chantier sur Ilot Chanterelle

Monsieur Le Sénateur Maire,

Veillez trouver, en copie jointe, le courrier que j'ai adressé au groupe EIFFAGE concernant les nuisances engendrées par leur chantier de construction sur l'Ilot Chanterelle.

Je vous demande de faire respecter la réglementation en vigueur pour la gestion de ce type de chantier et d'appuyer ma demande de mise en œuvre de mesure technique pour limiter les nuisances engendrées par les poussières du chantier.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur Le Sénateur Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
Christian PELLICANI

PJ : 1

**Elu(e)s Front de Gauche**

 Pavillon Daviel - 2<sup>e</sup> étage - Bureau 203 - 13233 Marseille Cedex 20 - ☎ 04 91 55 13 65  
elusfdg@mairie-marseille.fr

Christian PELLICANI

Marseille, le 29 juillet 2015

Conseiller d'Arrondissements du 1<sup>er</sup> secteur

EIFFAGE IMMOBILIER SNC  
SAS Ilot Chanterelle  
14 Parc du Roy d'Espagne  
8 allée Cervantes  
13008 Marseille

Objet : Nuisances engendrées par le chantier sur Ilot Chanterelle

Monsieur le Directeur,

Je souhaite attirer votre attention sur les nuisances qu'engendre votre chantier auprès des riverains de l'îlot Chanterelle.

En effet, celui-ci débute très tôt le matin de façon bruyante sans quasiment de pause méridienne et une très grande quantité de poussière recouvre les balcons, terrasses et magasins.

Cela devient invivable pour tous ceux qui y habitent et y travaillent.

Dès lors, Monsieur le Directeur, je vous demande de bien vouloir prendre des mesures techniques (arrosage du terrain par exemple) pour en maîtriser les émissions de poussières et de revenir à des horaires humainement acceptables conformes à la réglementation : « **Les travaux d'origine professionnelle sont soumis à restriction horaire : 7h – 20h** ».

J'en informe Monsieur le Maire, qui vous a accordé le permis de construire, afin qu'il exerce ses responsabilités de police et fasse respecter la réglementation pour que soient préservés le cadre de vie et la tranquillité des riverains du chantier.

Dans l'attente de votre réponse sur l'amélioration de la tenue du chantier,

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Christian PELLICANI

Elu(e)s Front de Gauche